



APPEL D'OFFRES PUBLIC DE SERVICES PROFESSIONNELS – AP/2025-030

AUDIT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ AINSI QUE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ AINSI QUE TOUT LE TRAVAIL ET REDDITION DE COMPTES OBLIGATOIRES EN LIEN AVEC LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Municipalité régionale de comté de Montcalm demande des offres de services professionnels pour l'audit du rapport financier consolidé de la Municipalité régionale de comté ainsi que l'état des revenus et dépenses pour le transport collectif et adapté ainsi que tout le travail et reddition de comptes obligatoires en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Les documents d'appel d'offres sont **disponibles à compter du 12 septembre 2025**, sur le site Internet du service électronique d'appel d'offres (SEAO), à l'adresse suivante www.seao.gouv.qc.ca.

Les propositions, cachetées, doivent être adressées à la responsable de l'appel d'offres, Mme Myriam Valiquette, cheffe du greffe, dans deux (2) enveloppes distinctes d'évaluations intérimaire et monétaire et porter la mention « AP/2025-030 - MRC de Montcalm ». Elles seront reçues **avant le 14 octobre 2025, 9 h 00**, à l'adresse suivante :

MRC de Montcalm
1540, rue Albert,
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

OU par le biais du dépôt électronique du SEAO.

Seules seront considérées les soumissions qui sont présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité régionale de comté.

Toute demande d'information ou question doit être faite par écrit et exclusivement à la responsable de l'appel d'offres, à l'adresse suivante : info@mrcmontcalm.com, et ce, **avant le 3 octobre 2025 à midi**.

La Municipalité régionale de comté n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent des erreurs ou omissions. Tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir et de fournir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Municipalité régionale de comté ne s'engage à accepter ni la meilleure ni aucune des offres de services reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité régionale de comté, à sa seule discrétion, et la Municipalité régionale de comté ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 10 septembre 2025.

Annie-Claude Moreau
Greffière-trésorière